

<https://enseignants.se-unsa.org/Evaluations-nationales-CP-CE1-la-charge-supplementaire-doit-etre-compensee>



Evaluations nationales CP/CE1 : la charge supplémentaire doit être compensée

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mardi 25 juin 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministre conforte les évaluations nationales CP/CE1 dans la circulaire de rentrée. Une faible utilité, des exercices inappropriés, des objectifs mal définis, des compétences hors des programmes de GS évaluées... Un désaccord sur le fond mais aussi sur la forme, les évaluations version 2019 nécessitant toujours un travail de saisie pour les enseignants du 1er degré.

Le SE-Unsa demande d'ailleurs au ministre la compensation de ce temps (voir document ci-dessous).

Pour le SE-Unsa, ce dispositif imposé ne constitue toujours pas une plus-value pour les enseignants et pour les élèves. Le SE-Unsa regrette notamment la confusion persistante sur leur finalité, entre évaluations diagnostiques et évaluation de la performance du système. Pour le SE-Unsa, des évaluations nationales ne peuvent être que des outils au service des équipes, outils centrés sur une fonction diagnostique. Et les enseignants ont en effet reconnu une très faible utilité à ces évaluations, notamment pour déceler des difficultés qu'ils n'auraient pas déjà repérés. Concernant le contenu des exercices, les retours critiques des mêmes enseignants et des organisations syndicales ont souligné le caractère inapproprié de certains exercices. Ils seront pourtant maintenus dans le protocole 2019. Pour le SE-Unsa, le ministère doit donc mieux prendre en compte les avis des enseignants.

Ce dispositif constitue d'autant moins une plus-value qu'il constitue une surcharge de travail, et ce au détriment des activités d'enseignement mais aussi des activités professionnelles connexes des enseignants (préparation, correction mais aussi équipes éducatives, équipes de suivis de scolarisations et rencontres avec les familles qui sont très nombreuses pendant la première période).

Pour cela, le SE-Unsa demande au ministre d'accorder une compensation à tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves, compensation qui ne saurait être laissée à la discrétion des administrations départementales.